

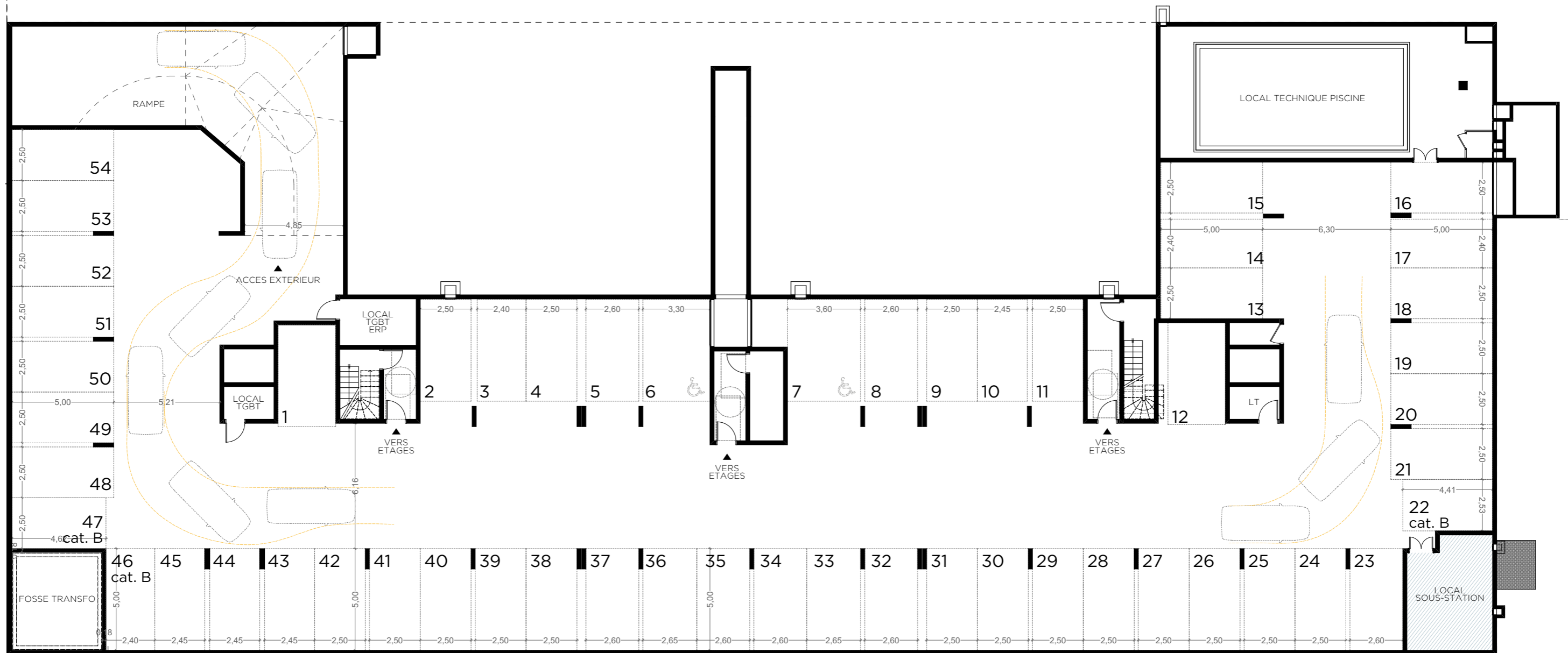
PLAN DE COMMERCIALISATION



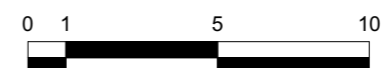
LES PRALINES  
Place Jean Raby  
69500 BRON

A099

PLAN SS -1 / PARKING



Le présent document exprime la figure et les dispositions de l'appartement.  
Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiements, ne saurait être inférieure à 2,20m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.



Echelle 1/200

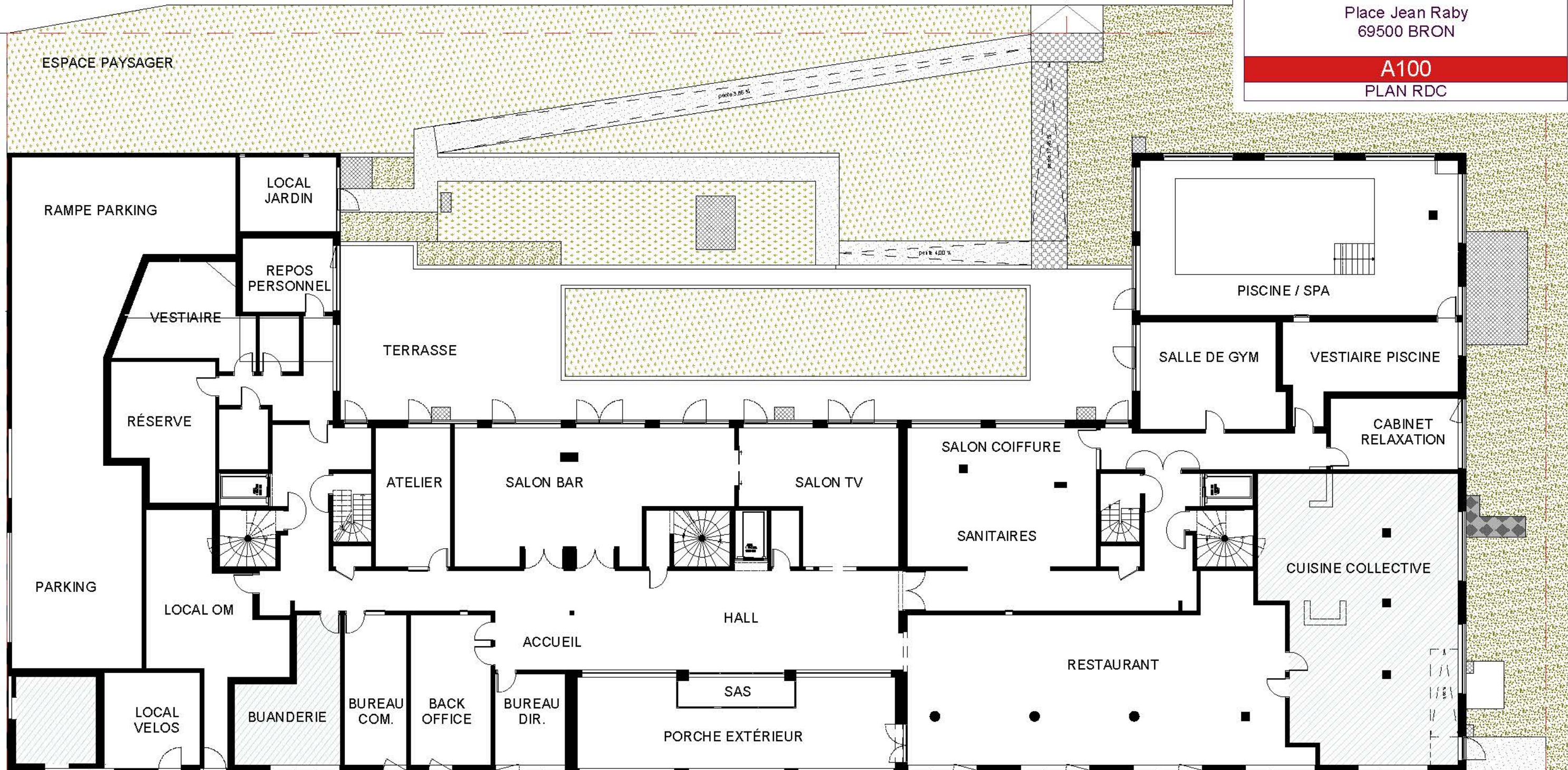
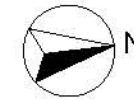
INDICE : 1

31/08/2023



LES PRALINES  
Place Jean Raby  
69500 BRON

**A100**  
PLAN RDC

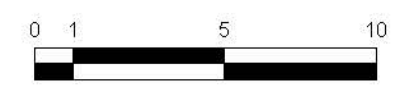


ACCÈS PARKING

ACCÈS LOCAL VÉLOS

ACCÈS HALL

ACCÈS CUISINE



Echelle 1/200

Le présent document exprime la figure et les dispositions de l'appartement.  
Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et déviements, ne saurait être inférieure à 2,20m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

INDICE : 1

31/08/2023



PLAN DE COMMERCIALISATION

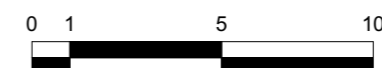


LES PRALINES  
Place Jean Raby  
69500 BRON

**A101**  
PLAN R+1



Le présent document exprime la figure et les dispositions de l'appartement.  
Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiements, ne saurait être inférieure à 2,20m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.



Echelle 1/200

INDICE : 1

31/08/2023

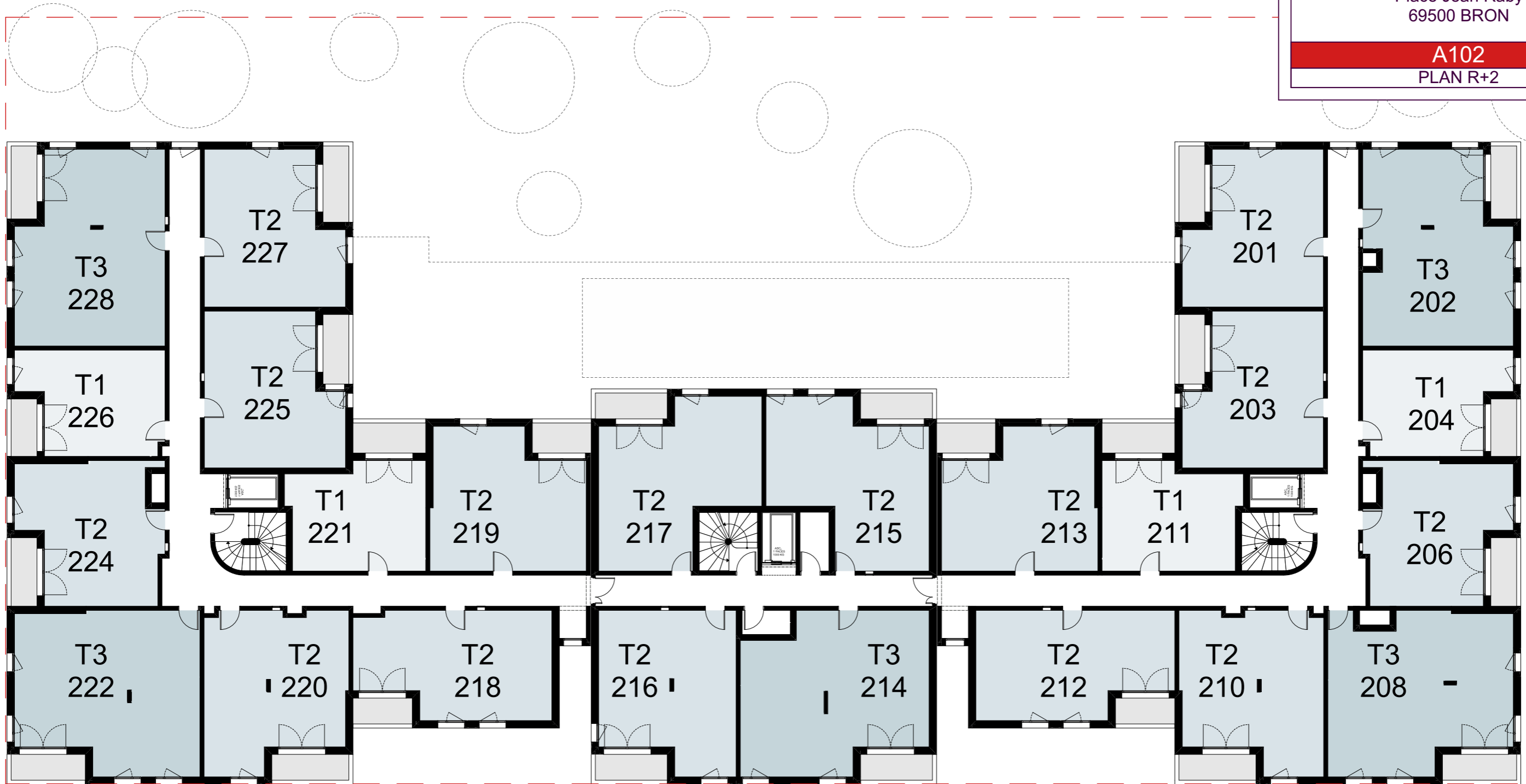


PLAN DE COMMERCIALISATION



LES PRALINES  
Place Jean Raby  
69500 BRON

**A102**  
PLAN R+2

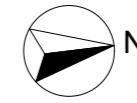


Echelle 1/200

Le présent document exprime la figure et les dispositions de l'appartement.  
Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiements, ne saurait être inférieure à 2,20m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

INDICE : 1

31/08/2023

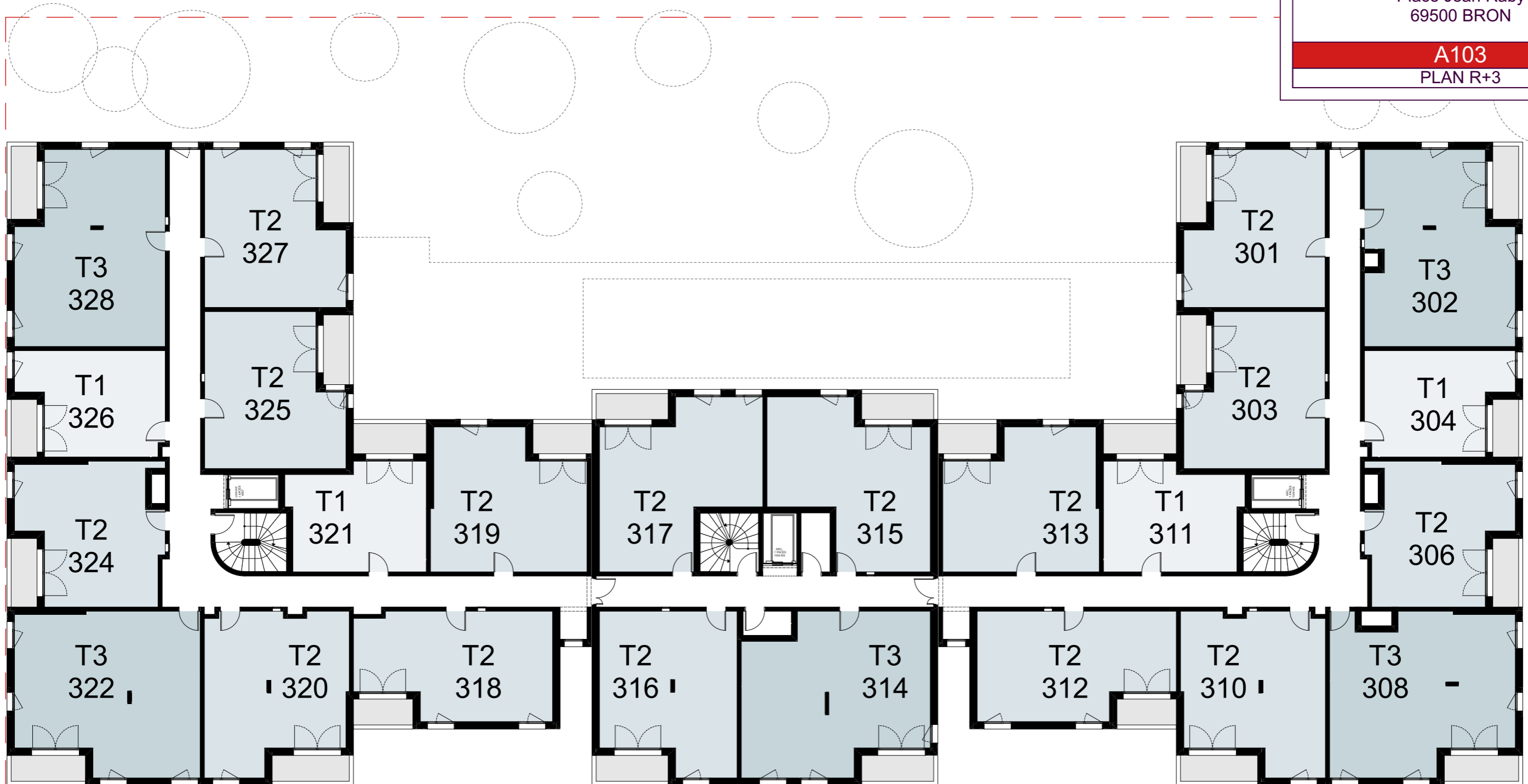


PLAN DE COMMERCIALISATION



LES PRALINES  
Place Jean Raby  
69500 BRON

**A103**  
PLAN R+3

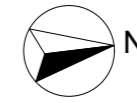


Echelle 1/200

Le présent document exprime la figure et les dispositions de l'appartement.  
Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et dévoiements, ne saurait être inférieure à 2,20m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.

INDICE : 1

31/08/2023

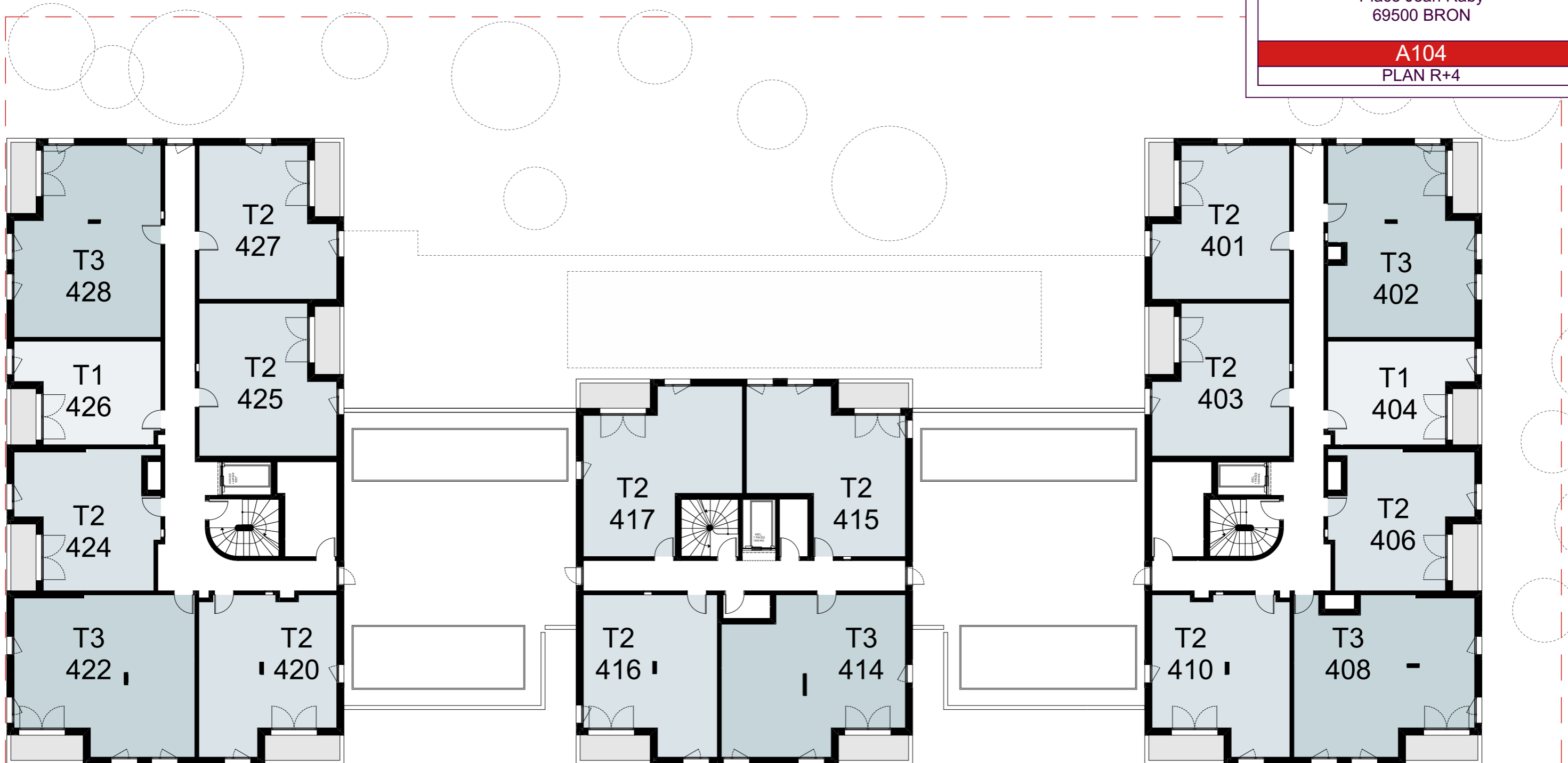


PLAN DE COMMERCIALISATION

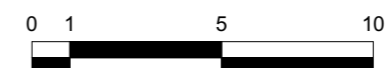


LES PRALINES  
Place Jean Raby  
69500 BRON

A104  
PLAN R+4



Le présent document exprime la figure et les dispositions de l'appartement.  
Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et déviements, ne saurait être inférieure à 2,20m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.



Echelle 1/200

INDICE : 1

31/08/2023

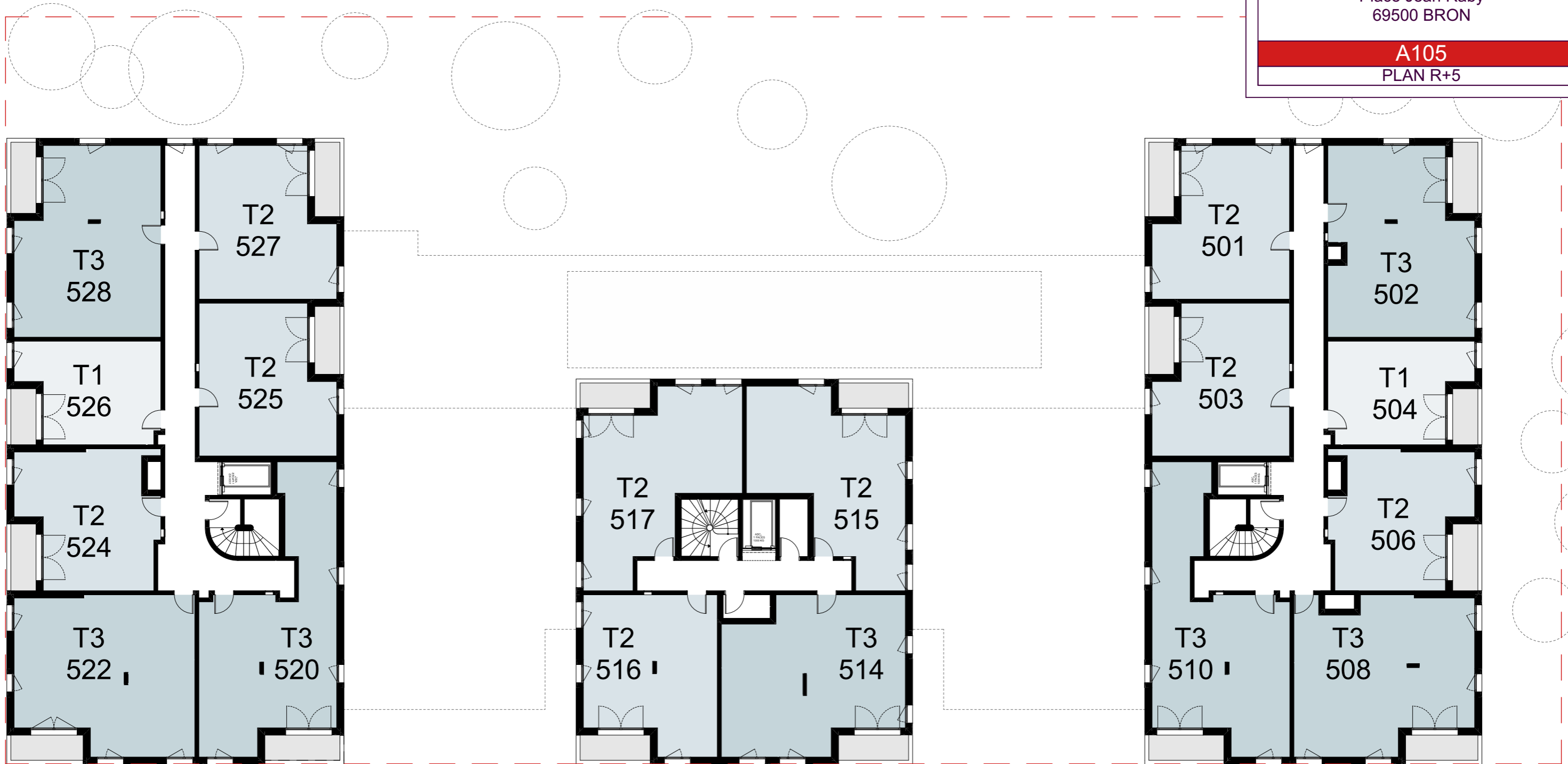


PLAN DE COMMERCIALISATION

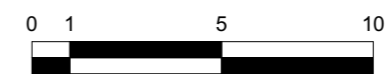


LES PRALINES  
Place Jean Raby  
69500 BRON

A105  
PLAN R+5



Le présent document exprime la figure et les dispositions de l'appartement.  
Des variations peuvent intervenir en fonction des dispositions techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres, que l'équipement. La hauteur sous plafond, soffites, retombées de poutre, canalisations et déviements, ne saurait être inférieure à 2,20m. Ces éléments ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques.



Echelle 1/200

INDICE : 1

31/08/2023